

**ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 février 2012 à 17 h 30, au Bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou statuera sur la dérogation mineure suivante :

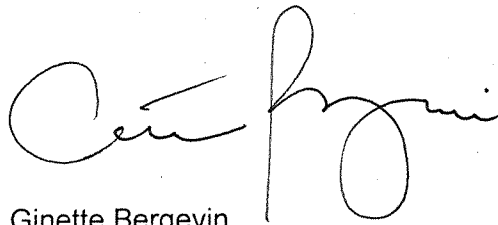
**Propriété sise au 265, rue Saint-Paul, sur les lots 1 213 319, 1 314 045, 1 314 054, 1 314 077, 1 314 079, 1 314 052, 1 314 076, 2 710 721, 2 710 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec :**

Rendre réputée conforme l'aire d'agrément à 0 m<sup>2</sup> au lieu de 4 m<sup>2</sup>/logement, tel qu'exigé par l'article 402 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* R.C.A.1V.Q. 4.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Québec, ce 30 janvier 2012

La secrétaire et assistante-greffière  
d'arrondissement



Ginette Bergevin

---